

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2024

L'an 2024, le 18 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Avaray s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MEZILLE Jean-François, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MEZILLE Jean-François, Maire, Mme BRIN Patricia, M. ALDEBERT Vincent, Mme BERTHOT Armelle, M. PRIOU Stéphane, M. FERNANDEZ Edgard, Mme LEGRAND Anne-Claire, Mme BAUCHER Soline, M. BLANCHER Denis, Mme LESIEUR Priscilla

Absents excusés ayant donné procuration : M. BACHET Patrice à M. MEZILLE Jean-François, M. MÉRIEUX Dominique à M. ALDEBERT Vincent

Absent excusé : M. RONNAY Pascal

Absent : M. SAUVAGE Didier

A été nommée secrétaire : Mme BAUCHER Soline



1. Approbation du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Monsieur le Maire :

- Demande aux membres présents s'ils ont tous reçu le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023 et si celui-ci leur agréé,
- Reprend l'ensemble des dossiers de ladite séance.

Aucune observation n'est formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023.

À l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

2. 2024-01 : Demande de subvention au titre de la D.D.S.R. 2024 dans le cadre du changement de la toiture de la salle polyvalente

Vu les règles d'éligibilité fixées par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher, soit octroi de la D. D.S.R. pour un projet par commune, en fonction du nombre d'habitants, et par an inscrit en section d'investissement du budget primitif et dont les dépenses doivent être mandatées dans l'année,

Vu la délibération 2023-27 en date du 08 juin 2023, approuvant le projet de travaux de la toiture de la salle polyvalente,

Il convient d'affiner ce projet et d'établir un plan de financement.

Monsieur le Maire expose que le projet du changement de la toiture de la salle polyvalente, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 16 272,64 € HT, soit 19 527,17 € TTC.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Changement de la toiture de la salle polyvalente	16 272,64 €	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	10 000,00 €	61,45%
		Commune d'Avaray	6 272,64 €	38,55%
Total HT	16 272,64 €	TOTAL HT	16 272,64 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (indication des votes) :

À l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 16 272,64 € HT ; soit 19 527,17 € TTC.
- Approuve le plan de financement exposé.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.D.S.R. 2024 représentant 61,45 % des travaux soit 10 000,00 € HT pour le projet suivant : Changement de la toiture de la salle polyvalente.
- S'engage à inscrire le crédit correspondant en dépenses d'investissement du Budget Primitif 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à ce projet, dont notamment les devis.

3. 2024-02 - Cession de parcelle ou convention de mise à disposition à ATC France concernant une antenne relais, sise 346 les Mottes

Vu la délibération n°2019-37 en date du 27 septembre 2019 relative à la mise en place d'une antenne-relais de téléphonie mobile – Les Mottes et à la signature d'un bail d'emplacement avec Orange sur la parcelle ZE165, sise 346 Les Mottes,

Vu le courrier d'Orange en date du 29 juin 2022, relatif à un partenariat entre Orange et ATC France,

Vu le courrier d'ATC France en date du 23 novembre 2022, relatif à la cession du bail Orange à ATC France à compter du 01/07/2022,

Considérant que la nécessité de régulariser le bail lié à la mise à disposition d'une antenne relais, sise 346 Les Mottes, parcelle ZE165.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société Orange avait souhaité planter une antenne-relais de téléphonie mobile au lieu-dit Les Mottes et qu'il avait été délibéré en ce sens lors du conseil Municipal du 27 septembre 2019.

Un bail a donc été signé le 30 septembre 2019 pour une durée de 12 ans comprenant un loyer de 1 500,00 € annuel avec une revalorisation d'1% tous les ans à date anniversaire, sur la base du loyer de l'année précédente.

Un courrier émanant d'Orange en date du 29 juin 2022, nous informe d'un partenariat entre Orange et ATC France, et que ce dernier se charge dorénavant de la gestion du contrat bail avec le maintien à l'identique des conditions contractuelles précédemment signées.

Une notification de la part d'ATC France en date du 23 novembre 2022, confirmant la cession du bail, précise que cette nouvelle disposition est applicable à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le 19 décembre 2023, ATC France a soumis 2 propositions :

- 1^{ère} proposition souhaitant se porter acquéreur de la parcelle ZE165 :

Compte tenu de l'étude technique et financière de cet emplacement, ATC souhaite proposer le rachat visant un montant net vendeur de 15 000 Euros portant sur une surface de 65 m² environ. À noter que tous les frais administratifs et notaires liés à cette vente sont à la charge intégrale d'ATC France.

- 2^{ème} proposition portant sur un nouveau bail d'une durée de 12 ans, comprenant un loyer de 1 560,90 € annuel avec une revalorisation d'1% tous les ans à date anniversaire, sur la base du loyer de l'année précédente, et incluant :
 - L'ajout d'une clause de droit de préférence visant à sécuriser leur emplacement.
 - Mise à jour des comparutions.
 - Mise à jour de la surface si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (indication des votes) :

À l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

- Décide de retenir la proposition suivante :
 - 2^{ème} proposition portant sur un nouveau bail d'une durée de 12 ans, comprenant un loyer de 1 560,90 € annuel avec une revalorisation d'1% tous les ans à date anniversaire, sur la base du loyer de l'année précédente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette affaire.



Affaires diverses

Monsieur le Maire propose d'effectuer un tour de table :

Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un diagnostic des archives établi par le Centre de Gestion 41, une formation est prévue pour la gestion de l'archivage. L'objectif étant de faire le point et d'établir un récolement des archives (opération obligatoire après chaque élection municipale). En termes de métrage nécessaire, cela correspond à 70m linéaires environ et équivalent à 70 jours de travail avec l'archiviste. Ce projet serait réalisé en 3 phases avec la collaboration d'un archiviste diplômé et au fait de la législation :

- 1^{ère} phase : courant 2024 = 10 jours (désencombrement, élimination et formation de la secrétaire de mairie pour ces travaux), pour un coût de 2 900,00 € ;
- 2^{ème} phase : sur 3 exercices = 60 jours au total, soit 20 jours/an (classement et création du répertoire d'archivage), pour un coût de 20 300,00€.

Le coût peut diminuer en fonction de l'avancée de la secrétaire en solo, d'après la formation en amont. Des subventions peuvent également alléger le montant total du dispositif (Département, DRAC) pour les travaux de la salle des archives et l'achat de matériel (rayonnages, rideaux occultants, ...).

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal qu'un signalement a été porté en Mairie pour des bruits et aboiements des chiens situés rue du Port au Vin. Un courrier sera envoyé aux personnes mises en cause.

Madame Priscilla LESIEUR :

Madame LESIEUR demande s'il peut être prévu l'élagage des arbres très endommagés situés aux bords de la Loire, rue du Port au Vin.

Il est également demandé où en est le projet du City Park. Il faut en amont se renseigner sur les subventions qui pourraient être obtenues. De plus, il faut se poser la question de l'implantation géographique, par exemple s'il est situé près de l'école, il pourrait y avoir la possibilité de se rapprocher de la CCBVL.

Monsieur Stéphane PRIOU :

Monsieur PRIOU indique que des trous sont existants. Il lui est précisé qu'ils seront rebouchés le 19 janvier 2024.

Monsieur PRIOU informe que les stationnements ne sont pas respectés et qu'il n'y a plus de panneau « Avaray » rue du Brenot, à l'entrée du village.

Il manque également un panneau identique sur la départementale D70, à l'entrée du village.

La séance est levée à 21h40

Le secrétaire,
Mme Soline BAUCHER



En Mairie le 24 janvier 2024,
Le Maire,
Jean-François MEZILLE

